

D2024-60

## VILLE DU PECQ

## DECISION

## 1.1 MARCHES PUBLICS

**OBJET : Avenant n°1 au contrat de maintenance des chaudières murales**

Laurence BERNARD, Maire de la Ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération N° 22-2-6 du 6 avril 2022 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée, concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision ST n° 2022/14 en date du 13 Mai 2022 de signer avec BONNET SAS, sis à PARIS (75011), 26 bis à 28 rue Amelot, un contrat de maintenance des chaudières murales de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire des logements de fonction et de certains bâtiments gérés par la Ville du Pecq,

Considérant la nécessité de conclure un avenant n°1 au contrat de maintenance des chaudières murales de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire des logements de fonction et de certains bâtiments gérés par la Ville du Pecq, afin de prendre en compte la diminution du nombre de chaudières à entretenir, (17 au lieu de 38) pour l'année du marché en cours et de résilier le marché,

**DECIDE**

De signer un avenant n°1 au contrat de maintenance des chaudières murales de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire des logements de fonction et de certains bâtiments gérés par la Ville du Pecq avec la société BONNET SAS sise à PARIS (75011) - 26 bis à 28 rue Amelot. Cet avenant a pour objet de régulariser le montant des prestations en raison de la diminution du nombre de chaudières à entretenir et de résilier le contrat à la date de notification de l'avenant.

De préciser que le montant annuel des prestations de maintenance préventive est désormais de :

- 2 475.00 € H.T. soit 2 751.70 € T.T.C.

VILLE DU PECQ

13 bis quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ

Tél. : 01 30 61 21 21 - Fax : 01 30 61 52 54

Courriel : mairie@ville-lepecq.fr - Portail officiel : ville-lepecq.fr

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20240321-D2024-60-CC  
Date de télétransmission : 25/03/2024  
Date de réception préfecture : 25/03/2024

SUIVEZ-NOUS SUR : 

De préciser que l'avenant au contrat prend effet à compter de sa notification.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Pecq, le 21 mars 2024



Le Maire,

Laurence BERNARD